



# la roche sur foron

CITÉ MÉDIÉVALE AU CŒUR DES ALPES

**Objet : Tarifs municipaux 2023**

## **DECISION DU MAIRE**

**N°D 2023-041**

### **Le Maire de La Roche-sur-Foron,**

**Vu** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2022 donnant délégation de pouvoir au maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité pour la ville de fixer les tarifs et droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

**Considérant** que la décision n° D2022-191 fixant les tarifs 2023 ayant été prise antérieurement à la consultation du Syndicat des Commerçants Non Sédentaires (S.C.N.S), ne permet pas l'application des tarifs 2023 des marchés, il convient de prendre une nouvelle décision.

## **DECIDE**

**Article 1** : La présente décision annule et remplace la décision n° D2022-191.

**Article 2** : D'augmenter en moyenne de 7.1% les tarifs municipaux pour 2023, en référence à l'évolution connue à fin novembre de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE. Et de créer un tarif mariage à la salle des fêtes d'Orange.

**Article 3** : Après avoir procédé à leur transmission en sous-préfecture, leur affichage et notification, d'appliquer les tarifs municipaux suivants,

<b>DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Marchés hebdomadaires et bio</b>		
<i>commerces non sédentaires, producteurs de la campagne non abonnés-le mètre linéaire (ml)</i>	1,70	1,80
<i>commerces non sédentaires abonnés pour 1an - le ml X le nombre de semaines à l'année</i>	1,45	1,55
<i>commerces non sédentaires abonnés pour 6 mois - le ml X le nombre de semaines</i>	1,65	1,80
<b>Marché des producteurs abonnement par saison :</b>		
<i>forfait pour 1ml à 5 ml</i>	16,00	17,00
<i>forfait pour 6 ml à 10 ml</i>	21,00	22,50

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision et/ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de M. le Maire en cas de recours gracieux.

<b>Ventes ambulantes non sédentaires (hors marchés alimentaires)</b>		
Food truck ( avec électricité )		25,00
<b>Foires – ml par jour</b>		
commerçant inscrit préalablement	6,80	7,30
commerçant inscrit le jour de la foire	8,90	9,50
forfait électricité (uniquement pour les associations rochoises ou les organismes publics)	12,35	13,20.
<b>Manèges et structures gonflables de loisir</b>		
forfait pour 10 jours consécutifs (par m <sup>2</sup> y compris les rampes d'accès) (diamètre au carré pour les manèges circulaires)	3,40	3,65
autres manifestations : par jour et par ml (calcul au carré pour les manèges circulaires)	6,70	7,20
<b>Cirques, spectacles ambulants</b>		
surface inférieure ou égale à 200 m <sup>2</sup> pour 2 jours consécutifs (forfait)	66,00	71,00
surface inférieure ou égale à 200 m <sup>2</sup> pour 1 jour ou par jour supplémentaire	34,00	36,00
surface supérieure à 200 m <sup>2</sup> et jusqu'à 400 m <sup>2</sup> pour 2 jours consécutifs (forfait)	328,00	351,00
surface supérieure à 200 m <sup>2</sup> et jusqu'à 400 m <sup>2</sup> pour 1 jour ou par jour supplémentaire	164,00	176,00
surface supérieure à 400 m <sup>2</sup> pour 2 jours consécutifs (forfait)	657,00	704,00
surface supérieure à 400 m <sup>2</sup> pour 1 jour ou par jour supplémentaire	329,00	352,00
dépôt de garantie	500,00	500,00
<b>Halle de la Grenette</b>		
théâtre de marionnettes - par jour	32,00	34,00
manifestation d'organisme public ou d'association animant la vie locale	Gratuit	Gratuit
autres manifestations – par jour	66,00	71,00
<b>Terrasses de café – occupation du domaine public (par table ou mange debout de maximum 4 personnes)</b>		
Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre par table ou mange debout	21,20	22,70
Du 1 <sup>er</sup> novembre au 29 février par table ou mange debout (maximum 4 tables ou mange debout sont autorisées pour cette période)	21,20	22,70
<b>Occupation du domaine public non bâti</b>		
manifestation d'organisme public ou d'association animant la vie locale	Gratuit	Gratuit
occupation du domaine public pour une manifestation commerciale – au m <sup>2</sup> par jour <sup>(1)</sup>	6,85	7,35
rampe piétons / PMR (m <sup>2</sup> /an)	21,20	22,70
rampe piétons et PMR rétractable	Gratuit	Gratuit
emplacement pour taxi - annuel	112,00	120,00
<b>Occupation du domaine public pour chantiers de travaux <sup>(1)</sup></b>		
Par ml et par jour avec un minimum de 5 ml du 1 <sup>er</sup> au 15 <sup>ème</sup> jour	2,15	2,30
Par ml et par jour avec un minimum de 5 ml à partir du 16 <sup>ème</sup> jour	1,10	1,20
Par place de stationnement et par jour du 1 <sup>er</sup> au 15 <sup>ème</sup> jour	10,50	11,25
Par place de stationnement et par jour à partir du 16 <sup>ème</sup> jour	5,25	5,60
travaux effectués par ou pour les collectivités locales et les établissements publics	Gratuit	Gratuit
<b>Occupation du domaine public - déménagement</b>		
occupation inférieure ou égale à 2 jours et maximum 2 places de stationnement ou 10 ml	Gratuit	Gratuit
À partir de la 3 <sup>ème</sup> place de stationnement ou par tranche de 5ml dépassant les 10 ml	10,50	11,25
à partir du 3 <sup>ème</sup> jour - par place de stationnement ou tranche de 5 ml et par jour <sup>(1)</sup>	10,50	11,25
<sup>(1)</sup> en cas de durée ou de surface d'occupation du domaine public inférieure aux prévisions le montant des droits restent inchangés		

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision et/ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de M. le Maire en cas de recours gracieux.

## SIGNALETIQUE COMMERCIALE

	2022	2023
<i>frais d'installation de réglottes sur les portiques de la Commune</i>	SUR DEVIS	SUR DEVIS

## CIMETIÈRES DES AFFORÈTS ET D'OLIOT

	2022	2023
<b>Redevances pour l'attribution ou le renouvellement d'une concession</b>		
<b>Emplacement en pleine terre, caveau (tarif au m<sup>2</sup>)</b>		
-15 ans	128,00	137,00
-30 ans	230,00	246,00
<b>Cavurne</b>		
-15 ans	247,00	264,00
-30 ans	489,00	524,00
<b>Case de columbarium</b>		
-15 ans	344,00	368,00
-30 ans	679,00	727,00
<b>Redevance pour occupation du caveau provisoire</b>		
-par jour, le 1 <sup>er</sup> mois	1,40	1,50
-par jour, les mois suivants (6 mois maximum)	2,55	2,75
<b>Vacations pour présence d'un agent de la Police municipale</b>		
-pose de scellés sur un cercueil destiné à la crémation	25,00	27,00
-pose de scellés sur un cercueil inhumé dans une autre commune en l'absence d'un membre de la famille	25,00	27,00

## POIDS PUBLICS

	2022	2023
de 0 à 999 kg	3,30	3,30
de 1 000 à 4 999 kg	4,40	4,40
de 5 000 à 9 999 kg	6,40	6,40
de 10 000 à 19 999 kg	8,60	8,60
de 20 000 à 29 999 kg	10,80	10,80
de 30 000 à 49 999 kg	12,90	12,90
abonnement : réduction 10% sur facture mensuelle	-	-
abonnement : réduction de 50% sur facture mensuelle (collectivités territoriales)	-	-

## SERVICES DES SPORTS

	2022	2023
<b>Stages sportifs</b>		
la semaine pour les Rochois	69,00	74,00
la semaine pour les non Rochois	139,00	149,00
<b>Location des salles sportives du complexe sportif « Labrunie » (tarif horaire) <sup>(2)</sup></b>		
les comités départementaux de Haute-Savoie de Tennis de Table et de Judo	10,70	11,45
clubs sportifs adhérents à l'Office Rochois des Sports	Gratuit	Gratuit
Autres associations / organismes	19,40	20,80
<b>Location des salles sportives du complexe sportif « Labrunie » (tarif journalier) <sup>(2)</sup></b>		
les associations / comités départementaux et régionaux d'Auvergne Rhône Alpes (AURA) de toutes disciplines sportives, à l'exception des comités départementaux de Haute-Savoie de Tennis de Table et de Judo	142,00	152,00
les associations / comités et fédérations hors région AURA	436,00	467,00

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision et/ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de M. le Maire en cas de recours gracieux.

<b>Location salle de réunion du complexe sportif « Labrunie » (tarif réunion)</b>		
les comités départementaux et utilisateurs autres que les clubs sportifs adhérents à l'Office Rochois des Sports <sup>(1)</sup>	36,00	39,00
clubs sportifs adhérents à l'Office Rochois des Sports	Gratuit	Gratuit

<b>PRESTATIONS DE MAIN D'ŒUVRE ET DE MATERIEL</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Location des véhicules, engins, matériels divers (sans conducteur)</b>		
associations rochoises animant la vie locale ou organismes publics	Gratuit	Gratuit
<b>Tarifs des véhicules et engins, (avec conducteur)</b>		
Véhicules légers (tarif horaire)	41,00	44,00
Véhicules utilitaires (tarif horaire)	51,00	55,00
Véhicules lourds et engins spécialisés (tarif horaire)	66,00	71,00
<b>Matériel de sonorisation, vidéo projection et écran</b>		
dépôt de garantie	600,00	600,00
<b>Sonorisation</b>		
manifestation d'organisme public ou d'association animant la vie locale	Gratuit	Gratuit
<b>Mise à disposition de matériels divers</b>		
associations rochoises animant la vie locale ou organismes publics	Gratuit	Gratuit
<b>Tarifs de remboursement du matériel par l'utilisateur en cas de détérioration ou de non restitution</b>		
Valeur de remplacement à neuf		
<b>Location des chapiteaux, marabout, tentes et chalets</b>		
<b>Chapiteau du château de l'Echelle comprenant 15 tables, 20 bancs et 60 chaises</b>		
associations rochoises animant la vie locale, écoles rochoises, organismes publics, associations à but humanitaire (1 <sup>ère</sup> manifestation)	Gratuit	Gratuit
associations rochoises animant la vie locale, écoles rochoises, organismes publics, associations à but humanitaire (au-delà d'une manifestation)	268,00	287,00
particuliers rochois - par jour	268,00	287,00
sociétés privées – par jour	543,00	582,00
particuliers non rochois - par jour	535,00	573,00
dépôt de garantie	700,00	700,00
<b>Chapiteau itinérant (10 m X 25 m), marabout (5 m X 12 m), tentes (3 m X 3 m)</b>		
associations rochoises animant la vie locale	Gratuit	Gratuit
<b>Chapiteau ex CCPR (10 m X 25 m)</b>		
collectivités territoriales de la CCPR, à la 1 <sup>ère</sup> demande annuelle	1 157,00	1239,00
collectivités territoriales de la CCPR, à chaque utilisation suivante	818,00	876,00
<b>Chalets</b>		
associations rochoises animant la vie locale et écoles rochoises	Gratuit	Gratuit
dépôt de garantie	600,00	600,00
<b>Fourniture de sel de déneigement (uniquement pour les communes de la CCPR)</b>		
La tonne (non livrée)		75,00
<b>Location de main d'œuvre</b>		
location de main d'œuvre (tarif horaire)	34,00	36,00

(2) Du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril les tarifs de locations de salles sont majorés de 10 % pour les frais de chauffage

<b>COPIES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Document administratif sur support papier noir et blanc</b>		
format A4	0,15	0,15
format A3	0,30	0,30
format A4 recto-verso	0,20	0,20
format A3 recto-verso	0,50	0,50
plan format A2	14,90	14,90
plan format A1	15,25	15,25

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision et/ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de M. le Maire en cas de recours gracieux.

plan format A0	16,90	16,90
plan format supérieur (au m <sup>2</sup> )	16,35	16,35

<b>Document administratif sur support papier couleur</b>		
format A4	2,35	2,35
format A3	4,70	4,70
plan format A2	16,90	16,90
plan format A1	18,90	18,90
plan format A0	23,60	23,60
plan format supérieur (au m <sup>2</sup> )	23,60	23,60
<b>Document administratif sur support informatique</b>		
support fourni par le demandeur	Gratuit	Gratuit
par cédérom fourni par les services communaux	2,75	2,75

<b>LOGEMENTS ET GARAGES COMMUNAUX</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Eau froide (le m<sup>3</sup> assainissement compris)</b>		
de 0 à 50	4,75	5,10
de 51 à 100	4,45	4,75
de 100 à 200	4,35	4,65
de 201 à 400	4,00	4,30
<b>Eau chaude (le m<sup>3</sup>)</b>		
	8,05	8,60
<b>Chauffage (le m<sup>2</sup>/an)</b>		
surface de 0 à 109	12,70	13,60
<b>le m<sup>2</sup> supplémentaire</b>		
- de 110 à 159	8,90	9,55
- plus de 160	7,45	8,00
<b>Loyer mensuel (le m<sup>2</sup>)</b>		
jusqu'à 49	8,20	8,80
de 50 à 65	7,45	8,00
de 66 à 89	6,65	7,10
à compter de 90	6,30	6,75
associations rochoises animant la vie locale	Gratuit	Gratuit
<b>Garages - par mois</b>		
place de stationnement	67,00	72,00
box individuel	67,00	72,00
<b>Local à vélo</b>		
Local à vélo par semestre et par vélo		30,00
Local à vélo ar an et par vélo		60,00
<b>Dépôt de garantie</b>		
associations rochoises animant la vie locale	100,00	100,00
autres occupants	1 mois de loyer	1 mois de loyer

<b>BATIMENTS COMMUNAUX AFFECTES AUX PROFESSIONNELS DE SANTE (11 PLACE HERMANN ET 34 PLACE DES AFFORETS)</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Loyer mensuel</b>		
Professionnels de santé médicaux	700,00	750,00
Professionnels de santé paramédicaux / santé bien être	560,00	600,00

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision et/ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de M. le Maire en cas de recours gracieux.



<b>SALLE DE CINEMA, CONGRES, SPECTACLES « LE PARC » (2)</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>associations rochoises animant la vie locale</b>		
associations à but humanitaire	Gratuit	Gratuit
écoles rochoises	Gratuit	Gratuit
<b>Associations ou organismes extérieurs à la Commune</b>		
<b>La demi journée (1)</b>	531,00	569,00
répétitions et installation de décors et matériels avant manifestations (par jour) (1)	266,00	285,00
<b>Utilisation du projecteur numérique</b>		
du dimanche 18h au vendredi 20h	21 €/h (0,35 €/ min)	22.5 €/h (0,375 €/ min)
du vendredi 20h au dimanche 18h	30 €/h (0,50 €/ min)	32 €/h (0,533 €/ min)
dépôt de garantie	450,00	450,00

<b>SALLES D'EXPOSITION ET DE REUNION DU CHATEAU DE L'ECHELLE (2)</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Salle d'Exposition des combles</b>		
associations rochoises animant la vie locale	Gratuit	Gratuit
organismes publics ou établissements scolaires rochois	Gratuit	Gratuit
promotion annuelle d'un artiste	Gratuit	Gratuit
Utilisation privative à la journée Capacité : 80 personnes	438,00	469,00
<b>Salon Rez de chaussée</b>		
Grand salon à la journée	80,00	86,00
Petit salon à la journée	50,00	54,00
Avec office	15,00	16,00
<b>Dépôt de garantie pour tout utilisateur et pour toute salle</b>		
	450,00	450,00

(2) Du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril les tarifs de locations de salles sont majorés de 10 % pour les frais de chauffage

<b>MEDIATHEQUE</b>		
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>Abonnements</b>		
<b>Enfants</b>		
rochois de moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit
non rochois de moins de 18 ans	5,00	5,35
<b>Etudiants, demandeurs d'emploi, non imposables à l'impôt sur le revenu, titulaires de minima sociaux, agents municipaux et agents CCPR</b>		
rochois	5,00	5,35
non rochois	10,00	10,70

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision et/ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de M. le Maire en cas de recours gracieux.

<b>Adultes</b>		
rochois	15,00	16,10
non rochois	30,00	32,15
<b>Cas particuliers</b>		
employés, bénévoles et stagiaires de la médiathèque	Gratuit	Gratuit
bénévoles de la photothèque	Gratuit	Gratuit
prestataire extérieur menant une animation sans rétribution financière	Gratuit	Gratuit
assistantes maternelles	Gratuit	Gratuit
<b>Classes ou autres structures éducatives et sociales (abonnement "Collectivité")</b>		
classes ou structures rochoises	Gratuit	Gratuit
classes ou structures non rochoises	20,00	21,40
bibliothèques	Gratuit	Gratuit
<b>Remboursement des documents perdus ou détériorés (forfait par document)</b>		
carte d'abonnement perdue	5,00	5,00
périodique	3,00	3,00
livre format poche / romans enfants / manga	10,00	10,00
livre grand format section adulte / documentaires	20,00	20,00
beau livre	30,00	30,00
bande dessinée / albums / romans ados	15,00	15,00
CD / Livre audio / Livre-CD	20,00	20,00
DVD	35,00	35,00
<b>Pénalités de retard</b>		
1 <sup>ère</sup> rappel (mail ou lettre)	2,00	2,00
2 <sup>ème</sup> rappel (mail ou lettre)	5,00	5,00
3 <sup>ème</sup> rappel (mail ou lettre)	6,00	6,00
4 <sup>ème</sup> rappel : facturation de la pénalité de retard et du montant total des documents empruntés selon les tarifs ci-dessus	6,00 + Tarifs ci-dessus	6,00 + Tarifs ci-dessus
<b>Mise à disposition de la Médiathèque dans le cadre d'animations</b>		
associations et organismes publics rochois animant la vie locale	Gratuit	Gratuit
<b>Salon de littérature jeunesse</b>		
participation complète (rencontre d'auteur ET spectacle) par classe d'écoles maternelles, d'écoles primaires non rochoises et de collèges	158,00	169,00
participation seule à la rencontre d'auteur par classe de collèges et par structure de droit privé	107,00	115,00
participation complète (rencontre d'auteur ET spectacle) par classe d'écoles élémentaires rochoises et par structure publique rochoise	Gratuit	Gratuit
<b>Salle de conférence Hélène Blanc <sup>(2)</sup></b>		
<b>Avec régie</b>		
associations et structures publiques rochoises animant la vie locale (jusqu'à 10 réservations par an)	Gratuit	Gratuit
associations, structures publiques ou de droit privé non rochoises animant la vie locale (à partir de la 11 <sup>ème</sup> réservation par an)	209,00	223,00
<b>Sans régie</b>		
associations et structures publiques rochoises animant la vie locale (jusqu'à 10 réservations par an)	Gratuit	Gratuit
associations, structures publiques ou de droit privé non rochoises animant la vie locale (à partir de la 11 <sup>ème</sup> réservation par an)	107,00	116,00

(2) Du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril les tarifs de locations de salles sont majorés de 10 % pour les frais de chauffage

**SALLE DES FETES D'ORANGE (2)**

Accusé de réception en préfecture  
074-217402247-20230303-D2023-041-AI  
Date de télétransmission : 03/03/2023  
Date de réception préfecture : 03/03/2023

	2022	2022	2022	2023	2023	2023
<b>Utilisateurs</b>	½ journée ou soirée	journée	Journée supplémentaire	½ journée ou soirée	Journée de 24H00 (du lundi au jeudi)	Journée de 24H00 (du vendredi au dimanche)
associations rochoises animant la vie locale (1 fois par an)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
organismes publics (1 fois par an)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
particuliers rochois	320,00	624,00	436,00	350,00	700,00	840,00
particulier et association non rochois	568,00	774,00	619,00	420,00	840,00	1 008,00
<b>Forfait mariage et week-end sans hébergement (du vendredi matin au dimanche soir)</b>						
- particuliers rochois	2 000,00					
- particulier et association non rochois	2 400,00					
<b>Forfait mariage et week-end avec hébergement (du vendredi matin au dimanche soir)</b>						
- particuliers rochois	2 500,00					
- particulier et association non rochois	3 000,00					

<b>Hébergement uniquement (10 couchages minimum)</b>		
<b>Utilisateur</b>	<b>Blanchisserie et nuitée 1 drap housse et 1 taie d'oreiller (obligatoire) (supplément par personne)</b>	<b>Blanchisserie 1 drap housse, 1 taie d'oreiller, 1 couette et 1 housse de couette (supplément par personne)</b>
Tout utilisateur	30,00	34,00
Dépôt de garantie pour tout utilisateur et type d'hébergement		450,00

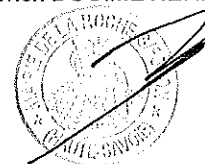
<b>Tarifs de remboursement par l'utilisateur en cas de détérioration ou de non restitution</b>		
<b>Linge de maison</b>	2022	2023
forfait de linge de maison - par linge détérioré ou non restitué	31,00	33,00

<b>SALLE DE REUNIONS MAISON DES SOCIETES ET ESPACE LOUIS CAUL FUTY (2)</b>		
	2022	2023
salle n°7 et n°8	63,00	67,00
salle n°7 ou n°8	34,00	36,00
salle mutualisée de l'espace Louis Caul-Futy	34,00	36,00
associations rochoises animant la vie locale et organismes publics	Gratuit	Gratuit
dépôt de garantie pour toute mise à disposition d'un an minimum	100,00	100,00

<b>LOCAUX POUR UNE CAMPAGNE ELECTORALE</b>		
	2022	2023
mise à disposition de locaux communaux pouvant accueillir des réunions publiques	Gratuit	Gratuit

Certifié exécutoire par le Maire  
reçu en sous-préfecture de Bonneville le  
publié en mairie le  
notifié le

En mairie, le 3 mars 2023  
Le Maire,  
Pierrick DUCIMETIERE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision et/ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de M. le Maire en cas de recours gracieux.